

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 mars 2023

Délibération n°2023/066

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 48 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à St Maurice l'Exil, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 20 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice
BELLEGARDE POUSSIEU	Mr MEYER Constant
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
CLONAS SUR VAREZE	Mr VIALLATTE Régis
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André - Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle - Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PACT	Mr ILTIS Laurent
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc - Mme LIHOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme LECOUTRE Sandrine - Mr MERLIN Olivier
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude
SAINT PRIM	Mr CROS Michel
SALAISE SUR SANNE	Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
SONNAY	Mr LHERMET Claude
VERNIOZ	Mme REUX Monique

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme MONNERY Annie pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kéan pouvoir à Mr PAQUE Yannick – Mr GARNIER Jacques pouvoir à Mr MONTEYREMARDA Axel – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mr IMBLOT Jean-Paul pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr PASCAL Michel pouvoir à Mme TYRODE Elisabeth – Mme HAINAUD Marie Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr DURANTON Robert - Mme CHOUCHANE Aida pouvoir à Mr RULLIERE Claude - Mr MOUCHIROUD Robert pouvoir à Mr SEGUI Jean-Michel -

EXCUSES : Mr DOLPHIN Jean-Michel – Mr FLAMANT Yann – Mme GRANGEOT Christelle – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr BECT Gérard – Mr DESSEIGNET Frédéric - Mr REY Jean Marc – Mr SATRE Luc -

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



OBJET : Projet de centre de soins non programmés (CSNP) au Péage de Roussillon

Les élus de la Communauté de communes, conscients des difficultés d'accès aux soins rencontrés par les habitants ont souhaité s'engager dans l'élaboration d'un contrat local de santé.

Le diagnostic achevé à l'automne 2022 a ainsi mis en avant une densité de médecins généralistes libéraux relativement faible avec 67.8 médecins généralistes pour 10 000 habitants contre 92.7 en Auvergne Rhône-Alpes et 95.4 en Isère d'autant que 55% des médecins sont âgés de 55 ans et plus et sont donc susceptibles de partir à la retraite dans les 10 prochaines années.

Aussi le 1^{er} axe stratégique du futur contrat local de santé est le soutien de l'offre de soins et l'accès aux droits des publics vulnérables se traduisant en un axe opérationnel intitulé « lutter contre la désertification médicale en soutenant l'attractivité médicale ».

De plus, cet axe répond au soutien à l'attractivité du territoire (enjeu 2 du projet de territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône).

Couplée aux besoins en matière d'accès aux soins de la population et aux aspirations des jeunes professionnels de santé à une qualité de vie conciliant vie professionnelle et personnelle, cette désertification nécessite de réfléchir en parallèle à des réponses diversifiées et complémentaires sur le déploiement d'offres de soins (exercice libéral, salariat, soins non programmés, création de maison des internes, etc...) afin de créer une dynamique positive pouvant, à terme, attirer de nouveaux praticiens.

Centre de soins non programmés

La commune du Péage de Roussillon dispose d'un bâtiment du Département sur sa commune (ex Centre Médico-Social situé à proximité de la gare) sur lequel était fléché un projet de cabinets médicaux, projet n'ayant pu aboutir.

La Commune a engagé une réflexion sur la possibilité de déployer à la place un centre de soins non programmés amenant à la rencontre du Dr PROUST, urgentiste Président d'URG+, le 24 février 2023.

Le projet :

- 2 salles de soins en RDC d'environ 15m² chacune : une salle de consultation, un espace pour les urgences, une salle d'attente.

A l'étage : un espace nuit avec 2 chambres, une salle de douche, un espace cuisine et un coin repos. Il reste un bureau pouvant à terme accueillir un autre professionnel de santé.

10 places de stationnement dont 2 PMR réservées aux médecins et personnes à mobilité réduite.

- Au démarrage à partir du mois de mai : une ouverture 3 jours /semaine de 10h00 à 22h00 avec une moyenne de 80 consultations jours

Montage administratif

- Mise à disposition du bâtiment par le Département à la Communauté de communes via un bail emphytéotique (18 ans) moyennant un loyer de 6 500 € / an.

Mise en accessibilité du 1^{er} étage avec prise en charge financière par le Département à revoir avec le service Patrimoine du CD 38.

Bail entre EBER CC et URG+ pour la partie nuit/repos de 500 €/mois incluant le coût de location et les charges.

⇒ Coût du bail du Département compensé par le bail à URG + soit un équilibre à environ 6 000 € /an

- Convention de gestion entre EBER CC et la commune de Péage de Roussillon pour l'entretien courant (services techniques municipaux sur place => plus de réactivité)
- Travaux initiés par Péage de Roussillon : il est proposé que les services techniques de la commune du Péage de Roussillon poursuivent la coordination au vu du temps très contraint d'ici le démarrage du projet.
- Contact avec les services de la DDT 38 pour s'assurer qu'aucune démarche administrative n'est à entreprendre au titre des ERP et de l'accessibilité.

Coût financier :

- **Investissement** : estimé à moins de 50 000 € - Prise en charge EBER CC (pas de gros travaux : modification de cloisons, créations de points électriques supplémentaires, système d'ouverture sécurisée, création douche à l'étage mais existence de l'évacuation et arrivée d'eau).
- **Fonctionnement** : prise en charge EBER CC pour les charges, contrat de maintenance/ vérifications périodiques (extincteurs, alarme incendie, électrique...)

Estimation du montant des charges : 50 € le m² dédié aux activités de soin, soit 120 m², sur la base du coût de fonctionnement de la MSP de Beaurepaire.

Soit un coût estimatif annuel de 6 000 € / an.

-
- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu les compétences de la Communauté de communes entre Bièvre et Rhône,

Considérant les faits exposés ci-dessus,

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le projet de bail emphytéotique entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes EBER,

VALIDE le principe de mise à disposition d'un bâtiment appartenant au Département sur la Commune de Péage de Roussillon, lequel pourra accueillir le centre de soins non programmés,

VALIDE la prise en charge des frais d'investissements à intervenir estimés à 50 000 € pour permettre le bon fonctionnement des locaux, ainsi que la prise en charge des frais de fonctionnement estimés à 6 000 € / an,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment le bail emphytéotique à intervenir avec le Département pour une durée de 18 ans,

CHARGE Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD